

REGLEMENT INTERCOMITES TENNIS DE TABLE

ZONE 4 de la FFTT

Article 1 :

Les intercomités consistent en une compétition par équipes et une compétition individuelle pour les comités de la zone 4 regroupant les ligues AURA, PACA et Corse, dans les 6 catégories suivantes :

- de 9 ans filles, - de 9 ans garçons, - de 11 ans filles, - de 11 ans garçons, - de 13 ans filles et –de 13 ans garçons.

Des délégations d'autres zones peuvent être invitées.

Article 2 :

Les compétitions se déroulent sur un minimum de 20 tables et se jouent avec des balles plastiques agréées par la FFTT, fournies par l'organisateur.

Article 3 :

Pour la compétition par équipes, le juge-arbitre répartit les équipes dans les poules. L'ordre est établi en faisant la somme, pour les 2 meilleurs joueurs présentés dans chaque équipe, de leurs points classement FFTT de la situation mensuelle publiée au mois de juin de la saison en cours.

Les joueurs pris en compte sont ceux inscrits à la date du mercredi qui précède la compétition, aucun remplaçant ne sera accepté après cette date.

Article 4 :

- Tous les comités peuvent, sur demande à l'organisateur et validation de celui-ci, inscrire une deuxième équipe dans une même catégorie en cas de tableau incomplet.
- Dans ce cas, les équipes d'un même département seront réparties dans des poules différentes.
- Le classement des challenges des intercomités ne prendra pas en compte ces équipes complémentaires.

Article 5 :

Les rencontres par équipes se déroulent suivant la formule suivante :

- 5 parties qui sont, dans l'ordre : 2 simples, 1 double, 2 simples.
- 2 joueurs disputent les simples.
- 2 joueurs disputent le double.

Chaque partie se déroule au meilleur des 5 manches.

Les parties seront arbitrées par les joueurs des équipes concernées.

Une rencontre est arrêtée dès qu'une équipe a remporté 3 parties.

En cas de score de 2-1 après le double, le juge-arbitre se réserve le droit de faire jouer les 2 derniers simples en même temps. Dans ce cas, les 2 parties seront jouées, si possible, sur 2 tables proches l'une de l'autre.

Si une équipe a remporté 3 parties, le juge-arbitre se réserve le droit de faire jouer les matchs restants. Dans ce cas, les 2 parties seront jouées, si possible en même temps, et sur 2 tables proches l'une de l'autre.

Article 6 :

La formule de la compétition par équipes sera définie en fonction du nombre d'équipes engagées par catégorie. Dans tous les cas, des poules seront constituées dans chaque catégorie. Le nombre d'équipes par poule sera défini en fonction du nombre d'équipes engagées. Toutes les équipes de chaque poule se rencontrent.

A l'issue des poules, les deux premières équipes de chaque poule sont placées dans un tableau final, à classement intégral, sauf en cas de poule unique. Les deux dernières équipes de chaque poule sont placées dans un autre tableau final, à classement intégral.

Article 7 :

L'épreuve individuelle sera disputée par élimination directe dans chaque tableau.

Le placement des joueurs dans les tableaux sera fait en fonction de leurs points classement FFTT de la situation mensuelle publiée au mois de juin de la saison en cours.

Dans la mesure du possible, deux joueurs du même Comité ne pourront pas s'affronter lors des deux premiers tours.

Tout joueur sera tenu d'arbitrer une partie après son élimination du tableau individuel.

Chaque partie se déroule au meilleur des 5 manches.

Les 4 premiers de chaque catégorie seront récompensés.

Article 8 :

Le comité d'accueil offre les 3 trophées :

Le trophée « Classement général » : du meilleur comité sur l'ensemble des catégories, par cumul des points obtenus par les classements par équipes.

Le trophée « Classement Filles » : du meilleur comité sur l'ensemble des catégories filles, par cumul des points obtenus par les classements par équipes.

Le trophée « Classement Garçons » : du meilleur comité sur l'ensemble des catégories garçons, par cumul des points obtenus par les classements par équipes.